ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

ubbeo

H13-3

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 34935

Echéance de validité de l'attestation (1): **20/05/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 22.06.271.001.1 du 14/01/2026

Vérificateur:

CHRONO OUEST

Parc d'activité des portes de bretagne

35530 SERVON SUR VILAINE

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Marque véhicule: IVECO

Type véhicule: STRALIS

N° de Chassis: WJMMG2AT90C459718

N° d'Immatriculation: GC-212-BQ

Exploitant:

Fait le: 21/05/2026 Lieu: SERVON SUR VILAINE

Le contrôleur: CHEVILLON Charly

Signature

CHRONO OUEST
P.A. des Portes de Bretagne
8 rue des Frères Lumière
35530 SERVON SUR VILAINE
Tel. : 02 23 27 73 48 - www.chrono-ouest.fr
Siret 518 464 490 00029 - Code NAF 4526B

(1) : Date attestation + 1 an - 1 jour

Copyright © Ubbeo 2026